



APPEL À CANDIDATURE
RÉSIDENCES DE RECHERCHE ET CRÉATION 2023



Vous êtes un(e) artiste ou faites partie d'un collectif d'artistes émergents ? Au sein de notre tiers-lieu, la dimension artistique est fortement mise en valeur. Nous proposons 3 formes de résidences :

- **La résidence de recherche et d'intégration** (incubation artistique, logement, mise en réseau, indemnisation et programmation) ~ **4 par an**
- **La résidence de mise à disposition** « pour faire connaissance » (mise à dispo de la salle de spectacle, soutien à la création et à la diffusion en échange d'une sortie) ~ **2 à 3 par an**
- **La résidence en location** de la grande salle à un tarif préférentiel (autonomie totale et pas de conditions particulière en échange)



CONTEXTE

Nous sommes un Tiers-lieu situé en milieu rural, entre Rochefort, La Rochelle et Niort sur un site très vivant où coexistent une école Montessori, des maraîchers, des éleveurs de poules et poulets bio et des habitants (6-7 familles) ainsi que les usagers de notre tiers-lieu.

Géré par l'association *À la Motte*, rassemblant un ensemble de citoyen(n)es locaux, ce tiers-lieu soutenu par un ensemble de partenaires anime un jardin collectif, un café associatif, un espace de co-working et une salle de spectacle de 170m² située dans une ancienne grange. Son projet artistique repose sur l'envie d'accueillir chaque année, pour fêter l'arrivée des saisons, 4 résidences de recherche sur 4 thématiques d'une durée de 1 à 2 semaines :

- Au printemps, le mouvement, la danse
- à l'été, le son, la musique ;
- à l'automne, les images, le théâtre
- à l'hiver, la lumière, les arts visuels.

Une commission *Vie artistique*, regroupant une dizaine de personnes, se réunit chaque trimestre pour choisir les artistes ayant postulé.



La résidence de recherche et de création - incubation artistique :

LES ATTENDUS

- Être une compagnie, un collectif, un artiste professionnel et/ou émergent
- Être attentif.ives et sensibles au contexte du site (ruralité, espaces extérieurs, présence des habitants, de l'école, etc.) et ses valeurs (écologie, inclusion, ouverture culturelle, biodiversité, partage, intergénérationnelle)
- Proposer, au cours de sa résidence, un moment de rencontre public (sortie de résidence, extrait de la recherche en cours ou autre forme)
- Proposer si possible également, un temps de médiation à destination des jeunes publics (école l'Envol, écoles et structures locales, centres socio-culturels)
- Participer si possible au festival À la Motte d'été (un week-end de juillet) pour une adaptation ou extension de son projet en milieu naturel.

LES CONDITIONS

L'association offre :

- Une participation financière en regard du projet proposé (entre 900 et 1500 euros) - payer environ 35h environ par personne - part de co-production
- Un hébergement pour 3-4 personnes (appartement deux pièces, cuisine, sdb) au sein du logis principal de la Motte Aubert.
- La prise en charge de la location de la salle de spectacle (équipée d'un dispositif son, 8 projecteurs PAR, un vidéo projecteur et un écran géant) ainsi que la cuisine de l'espace de travail partagé).
- Alimentation – les artistes sont autonomes. Mais l'association offre toujours un pot de fin et repas partagé avec les adhérent(e)s et publics locaux à l'issue de la résidence
- La Cie est invitée et programmée à venir présenter sa création lors du festival de la Motte d'été.
- Une mise en réseau et communication auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels du tiers-lieu, et professionnels (producteurs, programmeurs, direction de structures culturelles).

LE MODE D'EMPLOI

Envoyer **un dossier d'intention artistique et de création** répondant aux attendus, accompagné d'un **budget prévisionnel de la résidence** à l'adresse : contact@alamotte.fr

CALENDRIER

- Avant fin janvier pour la résidence de printemps ;
- Avant fin mars pour la résidence d'été
- Avant fin juin, pour la résidence d'automne
- Avant fin septembre, pour la résidence d'hiver

La résidence de mise à disposition « pour faire connaissance »

LES ATTENDUS

Être une compagnie, un collectif ou un artiste professionnel ou en cours de professionnalisation.

Être attentif.tive au contexte du site (ruralité, espaces extérieurs, présence des habitants, de l'école, etc.)

Proposer, au cours de sa résidence, un moment de rencontre public (sortie de résidence, extrait de la recherche en cours ou autre forme)

LES CONDITIONS

La mise à disposition de la salle de spectacle équipée d'un dispositif son, 8 projecteurs, un vidéo projecteur et un écran ainsi que l'espace cuisine de l'espace de co-working.

L'association prend en charge les fluides et les frais liés à la location de la salle

Pas de logement dédié, sauf camping en belle saison. Demander en cas de non possibilité.

LE MODE D'EMPLOI

Envoyer une note d'intention artistique répondant aux attendus, accompagné d'un budget prévisionnel de la résidence.

La location de la salle pour une résidence :

La salle de spectacle peut aussi être louée à un tarif préférentiel.

Pour les artistes, le coût journalier est de 40 euros hors période de chauffage (avril-mai à oct-novembre) et 80 euros en période de chauffage.

